



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

RESEAU SENS

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	7
AGREMENT.....	7
PRESENTATION DES LOCAUX.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....	8
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
EVOLUTION DE LA POPULATION.....	10
SCOLARITE.....	11
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE.....	11
– L'ACTIVITE.....	13
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS.....	13
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS.....	14
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	14
LES PROJETS DE L'ANNEE.....	16
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	18
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	18
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	18
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	20
LE PROJET DE SERVICE.....	20
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2.....	23
L'ORGANISATION INTERNE.....	24
LA DEMARCHE QUALITE.....	24
LES EVENEMENTS INDESIRABLES.....	28
LES PLAINTES ET RECLAMATIONS.....	28
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM.....	28

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS	32
– RESSOURCES HUMAINES.....	33
ORGANIGRAMME.....	33
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	34
AJUSTEMENTS DE POSTES.....	34
ACTIONS DE FORMATION	34
PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026.....	38
CONSOLIDATION DU PARTENARIAT AVEC LE PCPE 7-20 ANS DE L'OVE :.....	38
DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION :	38
MISE EN PLACE D'UN GROUPE FRATRIE :.....	38
MISE EN PLACE D'UN GROUPE PARENTS SOURDS :.....	38
PROJET ESPACE CULTUREL PARTAGE :.....	39
LISTE DES REDACTEURS	40
ANNEXES.....	41
ENQUETE DE SATISFACTION RESEAU SENS 2025	41



INTRODUCTION

RESEAU SENS

Le présent rapport décrit l'activité du RESEAU SENS dans ses aspects qualitatifs pour l'année 2025.

Il vient en complément du rapport d'activité harmonisé qui s'impose à l'ensemble des PCPE.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le réseau SENS a été créé en Décembre 2014 sur des fonds non pérennes du FIR¹. Il a été labellisé PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) en janvier 2017. Le développement des pôles de compétences et de prestations externalisées s'inscrit dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », pilotée par Marie-Sophie DESAULLE à la suite du rapport « Zéro sans solution » établi par Denis PIVETEAU. Cette démarche vise, à travers une approche systémique mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, à créer les conditions nécessaires pour assurer la continuité des parcours des personnes handicapées, et éviter notamment que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée.

L'offre de pôles de compétences et de prestations externalisées a d'autant plus d'impact qu'elle s'inscrit dans une palette d'interventions multiples et diversifiées existantes dans les territoires. Elle permet notamment, en totalité ou en partie :

- De coordonner les interventions effectuées par plusieurs acteurs, organismes et professionnels dans le cadre de la continuité du parcours des personnes concernées,
- De délivrer des prestations auprès des familles et des aidants, telle que la guidance parentale,
- Et de formaliser un projet individuel d'accompagnement ou de suivre le plan d'accompagnement global validé par la CDAPH.

Le PCPE Réseau SENS est porté par l'association Loi 1901 « Les PEP 69 » et adossé au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Déficience Auditive de Villeurbanne.

Il fait partie du dispositif déficience sensorielle qui comprend également le CAMSP SENSORIEL et le S3AS.

Le renouvellement de la convention signée avec l'ARS en septembre 2024, prévoit une contractualisation de l'activité en file active de 70 places.

De par sa spécialisation, le RESEAU SENS peut intervenir sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes en privilégiant cependant les accompagnements au sein de la métropole de Lyon.

PRESENTATION DES LOCAUX

Le RESEAU SENS est implanté au 158, rue du 4 Août à Villeurbanne, facilement accessible par le périphérique et les transports en commun.

Il partage ses locaux avec le CAMSP SENSORIEL où il occupe un bureau et une salle pour les entretiens. La salle d'attente, la salle de réunion et la salle du personnel sont partagées avec le CAMSP.

¹ Fond d'Intervention Régional

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le projet du RESEAU SENS a été finalisé et validé par le conseil d'administration de l'association en avril 2024. Il fait partie du projet de Dispositif sensoriel qui comprend également le CAMSP et le S3AS. Il est valable pour une durée de 5 ans.

Le PCPE Réseau SENS a pour but l'accompagnement global et cohérent des personnes, en vue de l'amélioration de leur santé.

L'objectif du Réseau SENS est de répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants sourds et de leur famille par des actions de coordination, de formation, de prévention, d'éducation et de suivis en :

- Permettant la constitution et la mise en place opérationnelle d'un Réseau de Santé dit « de proximité » composé de professionnels libéraux, de partenaires institutionnels et de l'équipe de coordination du Réseau,
- Organisant et assurant le fonctionnement de ce réseau sur la Région Rhône-Alpes,
- Evaluant la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du réseau, préalablement établis.

Le réseau intervient à deux niveaux :

- Au près des professionnels de santé et d'établissements, qui prennent en charge de jeunes enfants sourds
- Au près des familles et des enfants sourds

Pour ce faire, le Réseau SENS a défini des axes d'intervention, en lien avec les professionnels du CAMSP DA, déclinés en plusieurs objectifs opérationnels :

- Proposer les moyens d'une finalisation du diagnostic,
- Construire de manière concertée le protocole d'accompagnement pluridisciplinaire, une fois le diagnostic posé,
- Mettre en œuvre les moyens de sa réalisation et de son réajustement aux besoins de l'enfant et de sa famille,
- Offrir des ressources aux professionnels signataires pour favoriser le déploiement de leurs pratiques professionnelles (formation, information, groupes de travail...),
- Proposer un lieu d'écoute et de parole destiné aux parents, permettant de renforcer les compétences parentales, et de soutenir la construction identitaire de l'enfant.

Le RESEAU SENS inscrit également son action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Les actions du RESEAU SENS s'opèrent exclusivement dans les structures de droit commun.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le RESEAU SENS s'adresse :

- Aux enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience auditive, et à leur famille, résidant en Rhône-Alpes, ne bénéficiant pas d'un accompagnement par un service ou un établissement médico-social au titre de la déficience auditive ;
- Aux professionnels de santé, de la région, impliqués dans la surdité de l'enfant.

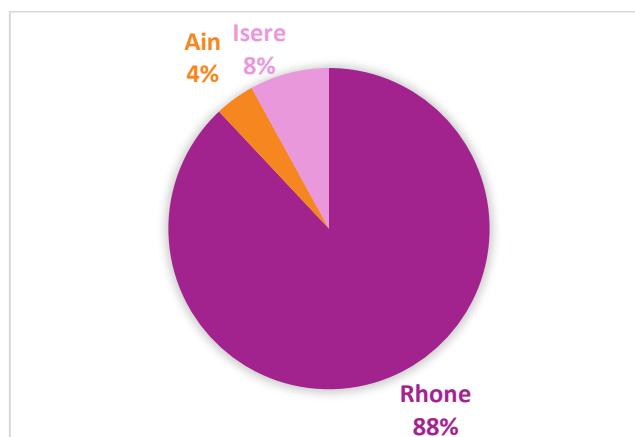
La surdité, ou trouble de la fonction auditive est un trouble sensoriel, lequel est à l'origine d'un développement particulier de l'enfant et qui peut, en l'absence de prise en charge spécifique, entraîner des conséquences multiples sur son développement global (communication, langage, apprentissages scolaires, motricité, intégration sociale, développement psychoaffectif)

Il est important de noter qu'un trouble associé à la surdité est présent dans 40 à 50 % des cas et **un trouble de la fonction vestibulaire est présent** dans près de 60 à 70 % des cas de surdité.

Les enfants sourds et leurs familles sont principalement orientés par le CAMSP sensoriel et par les services hospitaliers dans le cadre du dépistage néonatal systématique.

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
Accès direct (famille)	4%
Education Nationale	1%
Libéraux	17%
Secteur hospitalier	31%
CAMSP Sensoriel	47%

LOCALISATION DES FAMILLES :



Dans les familles domiciliées dans département du Rhône, 25 % sont situées hors métropole. Cette donnée à un impact important sur les temps de trajet des professionnels du Réseau SENS.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Age des enfants au 31/12/2025							TOTAL
Inf 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans moins 1 jour	
0	0	2	11	16	34	35	98

On constate un léger « vieillissement » des enfants accueillis, l'âge d'entrée au réseau se situant plutôt vers 3 ans. 86 % des enfants accompagnés ont plus de 4 ans.

Le RESEAU SENS accompagne les enfants jusqu'à la veille des 7 ans car le délai de prise en charge des structures de suite (SSEFS ou SEES) est très long. Cela évite la rupture de parcours pour certains enfants. Il est à noter que 20% des enfants admis sont en attente d'une place au SSEFS 69.

Le motif principal de la demande d'admission au RESEAU SENS est l'anticipation et l'évitement de rupture de parcours pour 16 % des familles et une demande d'accompagnement, de soutien et de guidance pour 84% d'entre elles.

84% des enfants accompagnés ont une notification CDAPH en cours. 16% des familles n'ont pas de dossier ouvert à la MDPH au moment de l'admission (dont 11 enfants n'ayant pas accès aux droits de base au vu de leur surdité). Cette donnée est importante car l'accompagnement des familles à ce sujet est particulièrement chronophage pour l'assistante sociale. Le temps passé pour un dossier MDPH très conséquent : 5h qui comprennent préparation, rédaction, et rdv avec la famille.

Tous les enfants accompagnés présentent une surdité légère à profonde, bilatérale ou unilatérale, de transmission ou de perception. Certains enfants présentent une déficience associée dans le cadre de syndromes ou non (trouble vestibulaire, déficience visuelle, trouble de la relation...)

SCOLARITE

Le RESEAU SENS soutient l'inclusion et la scolarisation. 82 % des enfants sont scolarisés au moment de leur admission. Ils sont 100% à la sortie. Pour tous, la scolarisation a lieu dans l'école de secteur.

Le réseau SENS intervient dans 67 établissements scolaires différents.

Cet accompagnement se concrétise par :

- Liens réguliers téléphoniques avec les enseignants.
- Visites à l'école une fois par an. L'équipe intervient dans les écoles afin de pouvoir observer l'enfant dans son milieu scolaire et adapter la réponse des accompagnements mais surtout afin de donner des préconisations concernant l'installation en classe et les besoins d'adaptation pour l'enseignant, les supports visuels.
- Participation systématique aux ESS et aux équipes éducatives.
- Sensibilisation des enseignants à la déficience auditive et vestibulaire et leurs conséquences sur le développement de l'enfant.
 - 21 enfants ont bénéficié d'½ journée d'observation en classe par un binôme de professionnelles
 - (1 visite école implique des temps de trajets, ½ journée d'observation, des temps d'échanges avec l'enseignant, un temps de rédaction, un temps de retour d'1h avec la famille)
 - **16 enfants** ont bénéficié d'une intervention en classe pour sensibiliser les élèves à la surdité et au port des appareils

Dont **une école entière sensibilisée de la PSM au CM2** et **une autre école** : intervention dans 4 classes (2 de CP et 2 de CE1).

17 professionnels d'une crèche ont été sensibilisés à la surdité

Et **20 professionnels des équipes pédagogiques** étaient présents à notre soirée de sensibilisation à la surdité et aux troubles vestibulaires

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

La file active est de **98** enfants pour 70 places conventionnées.

Il n'y a pas de liste d'attente. Toute demande d'admission est systématiquement traitée. 26 demandes ont été reçues en 2025. 9 familles ont été réorientées et 9 ont opté pour une autre solution.

Entrées et sorties dans l'année		
	Entrées	Sorties
Nbre enfants	17	24

SORTIES EN 2025	
SSEFS	9
Libéral	9
Scolarité ordinaire sans accompagnement	6
TOTAL	24

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS SORTIS DANS L'ANNEE	
Moins d'1 an	4
1 an	6
2 ans	4
3 à 5 ans	9
6 ans ou plus	1
TOTAL	24

Comme l'année précédente, la durée d'accompagnement est longue, traduisant un manque de fluidité dans les parcours avec des délais d'accès à d'autres structures plus importants.

La fluidité des parcours reste une problématique récurrente pour les enfants déficients auditifs. Les services qui prennent la suite du CAMSP (SSEFS et SEES) sont eux-mêmes engorgés et ne peuvent souvent pas accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP. Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive.

L'ouverture récente du PCPE du SSEFS de l'OVE n'a pas encore eu d'impact sur la fluidité des parcours.

L'origine géographique des enfants impacte également l'admission au SSEFS 69 ou à la SEES puisque ces structures n'accompagnent pas les enfants qui résident hors métropole.

Depuis quelques années, nous observons que certains enfants sortent du PCPE avec un suivi un libéral alors qu'un accompagnement par le SSEFS serait nécessaire (mais hors métropole)

Le réseau SENS, en tant que PCPE, propose une solution temporaire aux enfants en attente d'une place au SSEFS 69 ou à la SEES en organisant une coordination de professionnels libéraux et un lien avec l'établissement scolaire. Selon les situations, certains enfants peuvent également poursuivre leur accompagnement au CAMSP.

De manière générale, les enfants qui présentent des handicaps associés pour lesquels une réorientation en CAMSP polyvalent ou à la SEES est préférable, doivent souvent attendre de nombreux mois.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

Le nombre d'actes comptabilisés est supérieur à celui de l'an dernier car il y a une harmonisation dans la comptabilisation des actes et une meilleure comptabilisation.

Néanmoins,

- les temps de rédaction, de trajets (nombreux) et de préparation ne sont pas comptabilisés
- le nombre d'actes théoriques (environ 200 actes par semaine) reste non réalisable (aucun professionnel à temps plein et nombreuses familles accueillies)

Les interventions réalisées en dehors du PCPE (comme les interventions sur le lieu de vie ou l'espace de socialisation / scolarisation) ont considérablement augmenté cette année. **Les sollicitations des familles et des équipes éducatives pour des sensibilisations du milieu scolaire ont fortement augmentés et apportent un réel intérêt pour les familles et les enfants en termes d'inclusion (retours très positifs de ces actions).**

Ces actes réalisés hors du PCPE comptabilisent une demi-journée de temps de travail (sans comptabiliser les temps de rédaction), dans l'intérêt des informations, observations à récolter et tenant compte du temps de trajet nécessaire eu égard l'éloignement géographique de certaines familles.

Prestations SERAFIN PH délivrées par le Réseau SENS	
Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	54
Prestations en matière d'autonomie	263
Prestations pour la participation sociale	19
Prestation de coordination renforcée et de cohérence des parcours	2817
TOTAL	3153

Prestations extérieures		
	Actes libéraux	Actes secteur sanitaire
Orthophoniste	2577	
Médecin ORL	90	196
Audioprothésiste	243	
Régleur IC		64
Kinésithérapeute	127	
Bilan vestibulaire		15
Orthoptiste	58	
TOTAL	3095	275

Les actes de psychomotricité et les séances de psychologie ne peuvent être comptabilisés dans le tableau car ils ne sont pas financés par la CPAM.

DONNEES CHIFFRES DES PROFESSIONNELS

Prestations réalisées par les professionnels du Réseau SENS	
Psychologue	315
Psychomotricien	526
Orthophoniste	1179
Educateur spécialisé	714
Assistante sociale	419
TOTAL	3153

LES ACTIVITES RECURRENTES

Nous proposons systématiquement un entretien d'accueil pour identifier les besoins de l'enfant et de sa famille, présenter les missions du Réseau SENS.

Selon, des observations complémentaires (ex. psychomotrices) peuvent être proposées pour orienter vers des professionnels libéraux qui sauront répondre aux besoins de soins identifiés.

Nous assurons de surcroît :

- Les réunions de synthèses annuelles pour chaque enfant suivi, au sein des cabinets libéraux,
 - Des observations en crèche, à l'école,
 - L'expertise des professionnels du Réseau SENS dans le domaine de la surdité ou du vestibule, permet de proposer des bilans ou des temps d'observation spécifiques en complément de certains bilans libéraux. 10 Bilans ont été effectués en 2024.
 - Préparation aux bilans vestibulaires et aux implantations cochléaires par des rendez-vous spécifiques présentant aux enfants et à leurs parents le déroulé, le matériel utilisé et les objectifs de ces interventions. Ces prestations permettent de rassurer l'enfant et sa famille et d'optimiser la participation et la réussite de l'opération ou de l'examen. 4 préparations ont eu lieu en 2024.
 - Les EE (Equipes éducatives) et ESS (Equipes de Suivi de Scolarisation),
 - Des rencontres avec les partenaires (structures hospitalières et médico-sociales),
 - Des temps de regroupement, qui sont des lieux d'échanges et d'interactions entre parents et enfants autour d'activités pluri-sensorielles. L'objectif de ces rencontres est de développer la pair-aidance entre parents et entre enfants. 21 regroupements ont eu lieu en 2024, accueillant chaque fois 8 familles. Notons que nous sommes à chaque regroupement, contraints de limiter la participation des familles à cause d'un manque de moyens en personnels et en matériel. Cette forte demande témoigne d'un intérêt et d'un besoin particulier pour ce type de proposition qui concerne à la fois les enfants et leurs parents.
 - Des sensibilisations en groupe auprès des professionnels des crèches et des écoles maternelles. 2 sensibilisations ont été assurées en 2024. Nous réfléchissons à la construction d'un module de formation plus adapté aux besoins.
 - Les sensibilisations de professionnels libéraux se pratiquent au cas par cas en fonction des demandes et des besoins exprimés.
 - En fonction des difficultés repérées, nous pouvons organiser des visites au domicile des parents.
- L'assistante sociale informe, renseigne sur les droits sociaux et prestations, contribue grandement à l'élaboration des dossiers MDPH.

Dans le cadre de ses missions, le Réseau accompagne également les familles à certaines consultations médicales (ex. bilan vestibulaire) quand elles expriment le besoin d'être étayées.

Actions principales auprès des usagers	
Guidance parentale	66
Aide à la compréhension de l'offre sanitaire et sociale	4
Appui aux démarches administratives	19
Coordination/médiation entre les différents acteurs	3013
Soin	51
TOTAL	3153

Le PCPE, de par son fonctionnement et sa composition de professionnels pluridisciplinaires répond à un large panel de besoins repérés par les enfants, leurs familles et leur environnement social et scolaire. Il évite également les ruptures de parcours.

Pour les usagers, nous constatons les bénéfices suivants :

- Des liens facilités entre les partenaires qui gravitent autour de l'enfant (coordination : école, MDPH, professionnels en milieu hospitalier, libéraux)
- Un repérage précoce des troubles associés liés à la surdité troubles linguistiques, relationnels, troubles de la communication et des interactions, des apprentissages.
- Des familles soulagées et rassurées du fait de l'accompagnement pour les démarches administratives et l'accès aux soins.
- Rompre l'isolement avec les temps de regroupements proposés et potentialiser la pair aidance des familles
- Un soutien vers une orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant (temps d'explication aux familles et présence aux ESS et EE).
- Une inclusion sociale et scolaire soutenue.
- La réalisation de bilans psychométriques en interne facilitée pour les familles.
- Préparation aux différents bilans spécifiques à la surdité
- Un ressenti de ne pas être seul face aux troubles et difficultés de leurs enfants mais d'être soutenu de façon globale par le Réseau.

Sur la grille de cotation des impacts du PCPE, l'ensemble des items est coté à 5 (valeur maximale) :

- Actualiser et affiner l'évaluation des besoins
- Eviter les ruptures de parcours
- Favoriser l'accès aux droits
- Renforcer le pouvoir d'agir
- Apporter un soutien aux familles et aidants
- Faciliter les liens entre les acteurs et les aidants
- Permettre à l'entourage de mieux appréhender ses besoins
- Etre un lieu ressource pour les partenaires du territoire
- Souplesse d'intervention et réactivité de la réponse apportée

Nous avons identifié les difficultés suivantes dans la réalisation de nos missions :

La file active est conséquente au regard de notre taux d'encadrement. Cela ne permet pas à ce jour de satisfaire toutes les missions envisagées. Le PCPE n'a pas de liste d'attente et absorbe toutes les demandes, ce

qui embolise le service et ne permet pas un accompagnement régulier de chaque enfant. Nous sommes dans la nécessité de devoir prioriser les demandes les plus urgentes et de proposer, selon les situations, des réponses moins approfondies pour des besoins clairement identifiés qui exigeraient un accompagnement de proximité.

- Les visites écoles en théorie systématiques sont priorisées selon les besoins,
- Les familles arrivent sans droits ni connaissances sur la MDPH, la reprise des aides possibles et le montage des dossiers sont de plus en plus complexes,
- Les partenaires nous sollicitent de plus en plus pour former et sensibiliser leurs équipes à la surdit  (crèches, écoles)
- Nous sommes de plus en plus sollicitées pour des visites écoles et sensibilisations à la surdit  en classe auprès des autres élèves.
- Le fait que nous intervenions sur un grand territoire (tout le Rhône Alpes) engendre aussi des déplacements et temps de trajets importants.

LES PROJETS DE L'ANNEE

EVALUATION EXTERNE:

Le r seau SENS a  t   valu  en 2025.
Voir Chapitre d marche qualit .

TRAVAUX DE RENOVATION :

Les locaux du CAMSP et du R seau SENS ont n cessit  quelques travaux de r novation.
Il s'agit  galement de repenser l'espace afin de s curiser les entr es et sorties mais aussi lib rer quelques m tres carr s pour cr er une salle d'orthophonie suppl mentaire.
L'obtention d'un CNR de 200 000 euros nous a permis de faire des travaux pendant la p riode de fermeture estivale et les vacances de toussaint :

- S curisation des entr es et sorties de l' tablissement
- Isolation phonique du bureau m dical
- Mise en place d'un  clairage modulable dans le couloir de la partie DV
- R fection des blocs sanitaires ( clairage, sols et fa ences)
- Mise en place de nouveaux stores occultant aux fen tres
- R fection des sols de 2 salles d'activit  et de la salle d'attente
- R fection des plafonds et peintres de la salle d'attente
- Cr ation d'un placard de rangement dans une salle d'activit 
- Modernisation de la climatisation

Redistribution des pi ces :

- Optimisation de la surface des deux secr tariats
- Cr ation d'une salle  ducative suppl mentaire

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le R seau SENS est de plus en plus sollicit  par les partenaires pour b n ficier d'actions de sensibilisation   la d ficience auditive.

Nous avons donc en projet de multiplier les interventions.

Pour la premi re fois, nous avons  t  sollicit  pour sensibiliser toute une  cole maternelle.

LE RESEAU SENS A FETE SES 10 ANS

En juin 2025, le réseau SENS a fêté ses dix ans entouré d'une trentaine de familles dont quelques « anciens ». La journée a été l'occasion de retrouvailles et d'échanges autour d'ateliers, d'un spectacle et du buffet préparé par les parents.

CREATION D'UNE PLAQUETTE A DESTINATION DES FAMILLES:

Afin de rendre plus lisibles les missions du Réseau SENS, nous avons élaboré une plaquette à destination des familles qui souhaitent venir ou qui arrivent au réseau.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail auprès des familles est au cœur de notre fonctionnement.

En effet, les surdités dépistées au cours des premiers mois de vie font l'objet d'une prise en soin précoce et nécessitent un accompagnement global auprès de l'enfant et de sa famille, afin de les soutenir dans la gestion du parcours de soin libéral et de leur permettre d'accéder à des propositions de pair-aidance.

Le projet de l'enfant et sa famille est abordé lors de l'admission. Il tient compte des souhaits de la famille et de besoins de l'enfant. Il est mis en œuvre tout de suite après la première rencontre. Il est réactualisé annuellement lors d'une réunion de synthèse réunissant parents, libéraux et équipe du Réseau.

Le Réseau SENS soutien les familles dans la recherche de professionnels libéraux.

L'assistante sociale a le rôle d'informer et soutenir les parents dans la période d'accueil, de soutenir les démarches administratives, d'informer les parents sur leurs droits, sur le secteur de la déficience auditive, de soutenir leur investissement dans le projet pour leur enfant en tenant compte de leurs contraintes et de leur propre dynamique temporelle.

Des rendez-vous téléphoniques ou d'observation peuvent être proposés à la demande.

Afin de favoriser la pair-aidance, des regroupements parents/enfants sont proposés régulièrement. 20 groupes différents ont eu lieu en 2025.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Le Réseau SENS entretient des liens réguliers avec les autres partenaires du territoire en santé et en surdité. Il se fait de plus en plus connaître.

- Réunions régulières avec le CAMSP Déficience Auditive
- Réunions régulières avec le Dispositif de surdité de l'OVE
- Réunions régulières avec les ORL d'HEH
- Participation au salon des partenaires de la CPTS Aprosaly

Conventions Signées				
	Dans le cadre du PCPE	Libéraux (actes p en c par la CPAM)	Libéraux Actes non p en c par la CPAM	TOTAL
ESMS	1	0	0	1
Paramédicaux	21	0	0	21
Kinésithérapeutes	0	1	0	1
Orthophonistes	0	74	0	74
Audioprothésistes et ORL	0	11	0	11
Ergothérapeute	0	0	0	
Psychologue	0	0	0	
Psychomotricien	0	0	0	
TOTAL	22	86	0	108

Conventions en cours d'élaboration			
	Dans le cadre du PCPE	Libéraux (actes p en c par la CPAM)	TOTAL
Orthophonistes			
TOTAL	0	0	0

Partenariats sans formalisation				
	Dans le cadre du PCPE	Libéraux financés par le PCPE	Libéraux (actes p en c par la CPAM)	TOTAL
Structures petite enfance	5			5
Etablissements scolaires	67			67
CMP	1			1
PMI	3			3
ERHR	1			1
ESMS de l'association	3			3
Autres ESMS	4			4
Associations de loisir	1			1
Paramédicaux	60			60
Ergothérapeutes				
Orthophonistes			63	63
Audioprothésistes			6	6
Kinésithérapeutes			11	11
Orthoptistes			2	2
Médecin généraliste			1	1
Interprètes		6		6
TOTAL	145	6	83	234

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet 2024-2029 du RESEAU SENS a été validé par le Conseil d'Administration des PEP69/ML en avril 2014. Il est une des trois déclinaisons techniques et pratiques du projet de DISPOSITIF SENSORIEL, avec le CAMSP et le S3AS.

Il s'articule autour des orientations du projet associatif des PEP 69/ML reprises dans le projet de DISPOSITIF SENSORIEL :

- Le développement du pouvoir d'agir et la participation des familles.
- Une démarche inclusive par l'accompagnement de la mise en accessibilité universelle des dispositifs de droit commun.
- Une ingénierie sociale basée sur le diagnostic local, la conduite d'actions ou de projets complexes, l'animation de partenariats et de réseaux d'acteurs, dans une perspective de développement territorial.

Ce projet constitue notre feuille de route pour les 5 années à venir. Il a été élaboré avec la participation d'un groupe de pilotage composé des cadres de l'établissement et de professionnels de divers champs de compétence. Les usagers et leurs représentants légaux ont été consultés via un questionnaire. Un groupe de parents volontaires a également collaboré à l'élaboration du projet.

Le CREA a accompagné l'équipe dans la finalisation du projet et son articulation avec les différentes entités du projet de DISPOSITIF SENSORIEL (Réseau SENS, S3AS).

La partie opérationnelle du projet est constituée de plusieurs « fiches actions » qui sont suivies par un comité de suivi dans le cadre de la démarche qualité.

Le comité de suivi a pour objectif de suivre l'ensemble des fiches actions du projet et de s'assurer de leur mise en œuvre. 2 réunions de suivi ont eu lieu en 2025.

Tableau de suivi des fiches actions projet PCPE RESEAU SENS					
AXES	Axes stratégiques	Objectifs	Echéances	Indicateurs	Bilan au 31/12/25
POUVOIR D'AGIR	Promouvoir une organisation de service basée sur le pouvoir d'agir et l'autodétermination des enfants et de leurs familles	<ul style="list-style-type: none"> -Développer la pair-aidance des familles -Développer un accompagnement de la famille élargie -Développer une offre d'actions d'information, formation et soutien aux familles -Co-construire les projets avec le jeune et sa famille -Développer la guidance parentale 	2028	<ul style="list-style-type: none"> -Il existe un outil interne en direction des familles pour faciliter les démarches administratives -Des actions d'Education thérapeutique sont développées (réunions, 	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisé -En cours

				<p>rencontres individuelles)</p> <p>-Il existe au moins un questionnaire de satisfaction par an</p> <p>-Des groupes parents et fratries sont régulièrement proposés</p>	-Réalisé
ACCOMPAGNEMENT	Développer une offre de services dans une démarche inclusive : du dépistage précoce pour les DA à une orientation définie	<p>-Développer l'expertise en matière de diagnostic et ses conséquences fonctionnelles</p> <p>-Développer les complémentarités des CAMSP DA et DV dans le CAMSP déficience sensorielle (DS)</p> <p>-Développer les fonctions ressources -- Favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de socialisation</p>	2028	<p>-Les modalités de fonctionnement Réseau SENS/CAMSP sont formalisées dans un protocole</p> <p>L'équipe est en capacité de repérer les signes d'alerte</p> <p>-Il existe un protocole de sollicitation du camp pour les enfants présentant des signes d'alerte</p> <p>-Des sessions de sensibilisation pour les enseignants, professionnels EAJE, AESH ont lieu à chaque rentrée.</p> <p>-L'équipe dispose d'un kit d'outils à destination des enseignants.</p> <p>-Chaque enfant dispose d'un accompagnement à la scolarité personnalisé.</p>	<p>-Réalisé</p> <p>-Réalisé</p> <p>-Réalisé</p>

PARCOURS	Développer une organisation souple au service d'une fluidité des parcours en évitant les risques de rupture	Formaliser et unifier les outils de travail nécessaires à la conduite de l'accompagnement (dossier usager, transmissions ...) -Poursuivre la consolidation d'une organisation souple permettant une fluidité dans les parcours du dispositif et prévenir les risques de ruptures -Consolider le parcours de soins	2028	-Le réseau SENS dispose d'un protocole d'admission -Deux réunions par an sont mises en place avec le CAMSP -Deux réunions par an sont mises en places avec le partenaire OVE -La fonction de coordination de parcours est définie et opérante pour le Réseau SENS	-Réalisé -Réalisé -Réalisé -Réalisé
EXPERTISE PROFESSIONNELLE	Développer une expertise pluridisciplinaire en matière de déficience sensorielle	Développer des compétences en matière d'accompagnement TND, déficiences sensorielles -Formation des RH + colloques, congrès... -Optimisation de la gestion des RH	2028	-Nombre et fréquence des bilans conjoints réalisés avec le CAMSP -L'équipe est formée aux troubles de l'attachement Le réseau est régulièrement présent aux réunion du réseau régional des déficiences sensorielles -Le réseau dispose d'un outil pour communiquer avec les différents acteurs	- Non réalisé -Non réalisé -Réalisé
PARTENARIATS	Se constituer comme un lieu ressource et d'expertise sur le territoire	Consolider le développement de réseaux et partenariat sur le territoire -Développer le partenariat en interne des PEP (CTRDV, DITEP, SESSAD)	2028	-Trois soirées partenaires annuelles -Deux sessions annuelles pour les libéraux	-Non réalisé -Non réalisé

		-Devenir un lieu ressource en matière de déficiences sensorielles -Promouvoir le droit commun		-Le réseau propose une formation d'une journée dans l'offre ADPEP formation -Des contacts sont pris en interne (ERHR-SESSAD Bossuet)	-Non réalisé -Non réalisé
--	--	--	--	---	--

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

La loi du 2 janvier 2002 a rénové l'action sociale et précisé la fonction des schémas régionaux d'organisation sociale et médico-sociale (SROSMS).

Elle a mis en place 7 outils dans le cadre de la première orientation en établissement. Le Réseau SENS adapte les outils

LE LIVRET D'ACCUEIL :

Il est remis aux parents au moment de l'admission et régulièrement mis à jour.
Nous avons élaboré une version FALC en 2024.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES :

Ce document est remis aux parents lors de l'admission. Il existe également en version FALC.

LE CONTRAT DE SEJOUR :

Une convention est signée à l'admission avec chaque famille. Elle explicite le projet du Réseau SENS et les conditions de l'accompagnement.

UN CONCILIATEUR OU MEDIATEUR :

Les coordonnées de la personne qualifiée sont mentionnées dans le livret d'accueil transmis aux familles.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Il a été validé par le bureau du Conseil d'Administration de l'association en janvier 2022. Il est remis aux parents lors de l'admission.
Il n'existe plus qu'un seul et unique règlement de fonctionnement pour l'ensemble du dispositif sensoriel.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE :

Il vient d'être réécrit et validé par le bureau associatif en avril 2024 pour la période 2024-2029.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Le Réseau SENS n'a pas de conseil de la vie sociale.

Afin d'inscrire les parents dans la vie du Réseau SENS, nous les sollicitons régulièrement par des questionnaires, une boîte à suggestion dans la salle d'attente et proposons des matinées de regroupement dans lesquelles les parents peuvent échanger.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS INTERNES

Nous avons différents types de réunions tout au long de l'année et de la semaine.

• Réunions régulières :

Réunion d'équipe hebdomadaires le vendredi matin
Réunions d'analyse de la pratique 8 à 10 fois dans l'année
Points d'échanges sur des situations du quotidien
10 réunions institutionnelles en 2025

• Réunions ponctuelles :

- Réunion de dispositif : réunion d'information commune aux professionnels du S3AS, CAMSP et Réseau Sens. 2 réunions en 2024
- Réunion droit d'expression des salariés : à leur demande, les salariés peuvent organiser un temps de réunion pour faire remonter leurs questions quant au fonctionnement du service. Il n'y a pas eu de demande en 2025
- Des groupes de travail pluridisciplinaire où chaque professionnel peut s'investir (démarche qualité, QVT, projet de dispositif / de service, préparation des temps familles, DUERP).
- ESS et équipes de scolarisation

LA DEMARCHE QUALITE

AU NIVEAU ASSOCIATIF :

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative.

En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (2022). Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés : déclaration et analyse des événements indésirables, expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO.

Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :		2025			
TdB actualisé le :		01/05/2025			
OUTIL DE LA LOI 2002.2		Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE	
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)		2024	2029	Déploiement AGEVAL	
Livret d'accueil de la personne accompagnée		Réalisé.e		En cours de déploiement	
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)		Questionnaire de satisfaction		Structuration de la base documentaire	
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement		Réalisé.e		Réalisé.e	
Le règlement de fonctionnement		2022	2027		
Trame contrat de séjour / DIPC		Réalisé.e			
Affichage charte des droits et des libertés de la personne accueillie		Réalisé.e			
THEMATIQUES 2024 / 2025		STATUT		PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS	
Gestion des événements indésirables		Réalisé.e		Critères impératifs	
Gestion des plaintes et réclamations		Réalisé.e		/	
Plan de gestion de crise et continuité d'activité		Réalisé.e		/	
Sécurisation du circuit du médicament -Application procédure PEP 69/ML		Réalisé.e		Droits de la personne accompagnée	
Plan de prévention maltraitements et violences		Réalisé.e		Expression et participation de la personne accompagnée	
				/	
				Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	
				Bientraitance et éthique	
				/	
				2025	
				2026	
				MISE A JOUR ANNUELLE DUERP	
				Programmée	

AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT :

• EVALUATION EXTERNE

En 2025, Le Réseau SENS et le CAMSP SENSORIEL ont mené à bien l'évaluation HAS, dans une dynamique collective. La préparation de l'évaluation a nécessité une forte mobilisation de l'ensemble de l'établissement afin de valoriser les pratiques (auto-évaluation, groupes de travail, revue documentaire).

L'évaluation sur site, avec des évaluateurs indépendants, a duré 2 jours. L'évaluation comprend des entretiens avec les équipes, les personnes accompagnées et leurs familles, ainsi que l'équipe de direction.

Cette démarche a fortement mobilisé les professionnels dans un temps contraint pouvant impacter la continuité des accompagnements proposés.

Pour autant, l'évaluation a constitué un levier de valorisation des expertises professionnelles, en mettant en lumière les pratiques.

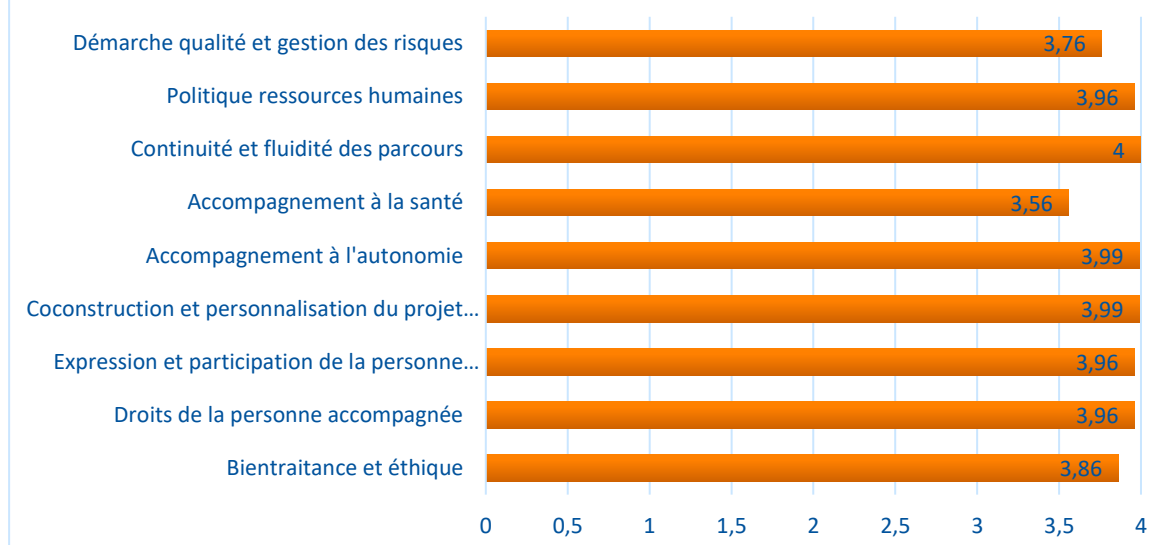
Elle a également permis d'identifier un axe d'amélioration nourrissant désormais un plan d'amélioration continue, structurant la démarche qualité pour 5 années à venir :

Objectif	Référence des critères	Action opérationnelle	Acteurs / Périmètre	Date prévisionnelle	Livrable	Statut
Communiquer à l'interne et à l'externe les états et actions relatives aux plaintes et réclamations	Critère 3.12.2	Faire un bilan des plaintes et réclamations dans le rapport annuel d'activité du CAMSP	Equipe de direction / Groupe analyse des EI et P&R	Février 2026	Rapport d'activité	Réalisé
		Faire un bilan en équipe des plaintes et réclamations (et des événements indésirables)	Equipe de direction / Groupe analyse des EI et P&R	Février 2026	CR Réunion	Réalisé

Le niveau global de qualité obtenu sur le qualiscore est A (qualité avancée)



Moyenne des thématiques sur les 3 chapitres



16 critères impératifs sur 17 ont été validés.

● QUESTIONNAIRE ANNUEL DE SATISFACTION :

Un questionnaire de satisfaction a été envoyé à l'ensemble des familles en juin (en annexe à la fin du document).

Il y a eu seulement 12 réponses.

Les résultats sont donc peu représentatifs.

Il est à noter la mise en place en fin d'année des questionnaires de fin de suivi pour les parents et pour les enfants.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Un évènement indésirable, c'est l'évènement / l'incident qui mérite d'être connu et analysé pour éviter qu'il ne se reproduise. C'est un outil de gestion des risques au service de l'amélioration continue du service.

Typologie Evènements Indésirables (EI) 2025	Nombre	dont EIG
EI liés à l'accompagnement des personnes		0
EI liés à des violences		0
EI liés à la sécurité / Blessures		0
EI liés à la logistique / Fournisseurs		0
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication		0
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel	7	0

Sur la base de la procédure PEP 69/ML de gestion des évènements indésirables, les sujets sont suivis et traités en équipes.

Il s'agit essentiellement de problème de fuites d'eau venant soit du plafond soit des radiateurs à cause de la vétusté des locaux (5 EI).

On note 1 EI lié au faible débit internet et un EI lié à une suspicion de point de deal à l'extérieur des locaux.

LES PLAINTES ET RECLAMATIONS

Typologie des Plaintes & Réclamations 2025	Nombre	dont EIG
04/2025 = WC enfants HS = Problème de chasse d'eau réparé lors de l'intervention d'un plombier	1	
04/2025 = Changement d'une table défectueuse et remplacement de néons en salle parents	1	

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

N° 1.1 PREVENIR LA CHRONICISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Action : Réaliser des bilans approfondis à partir des nomenclatures SERAFIN-PH pour toute personne ayant effectué une durée de séjour de 2 ans et promouvoir la mise en adéquation des prestations aux besoins définis dans le projet personnalisé

- Diffuser et permettre l'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH à l'ensemble des professionnels concernés
- Recueillir systématiquement les attentes des personnes concernées
- Programmer annuellement les bilans sur chaque structure sous la responsabilité du directeur
- Veiller à l'adéquation des prestations en lien avec le PP intégrés dans le SI

Bilan :

Les nomenclatures SERAFIN-PH sont utilisées dans la cotation des prestations effectuées au CAMSP et intégrées au logiciel de comptage de l'activité.

Les attentes des personnes sont recueillies systématiquement lors de l'admission et lors de la co-construction ou de l'évaluation du projet individualisé de l'enfant.

Les PIA ne sont pas encore rédigés directement via le SI.

N° 1.2 FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA PAIR-AIDANCE POUR PERMETTRE A LA PERSONNE D'ETRE PAIR-AIDANTE DANS L'EXERCICE DE LA CITOYENNETE :

Action : Reconnaître la personne accompagnée dans une intervention ou un rôle de pair aideance qui participe de l'exercice de la citoyenneté

- Engager la réflexion de la pair-aideance au sein des CVS

Bilan :

La pair aideance est mise en pratique dans les nombreux groupes parents-enfants ou lors des groupes spécifiques entre parents

N° 1.6 : INTEGRER DES OFFRES REPIT ET RELAIS :

Action : Proposer des actions de répit et relais pour les jeunes et les familles

- Déposer un projet auprès de l'ARS
- Développer des partenariats (en particulier avec les acteurs de droit commun) pour mettre en place des propositions de répit/relais
- Développer l'offre de baluchonnage
- Définir une enveloppe financière destinée aux familles sans solution ou avec solution partielle pour leur permettre de choisir leur solution de répit.

Bilan :

Deux soirées répit ont été organisées en 2024 par le Dispositif sensoriel avec présentation des structures existantes sur le territoire. 4 familles du CAMSP ont participé en mars 2024 et 5 familles en avril 2024. En 2025 la réunion programmée n'a pas pu avoir lieu faute de familles participantes. Nous avons décidé de mutualiser l'organisation de cet évènement avec le SSEFS et le Réseau SENS pour 2026.

N° 1.9 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES DE NOS STRUCTURES

Action : Proposer une fonction ressources pour toutes nos structures

- Former les professionnels sur le concept de fonction ressource
- Développer une réflexion sur les connaissances et compétences spécifiques (en lien avec nomenclatures SERAFIN)
- Créer un cercle de décision thématique dédié
- Essaimer les compétences acquises et les rendre accessibles
- Développer ou renforcer les compétences des professionnels en ingénierie de formation

Bilan :

La direction du CAMSP fait partie du cercle de décision « fonction ressource »
Le CAMSP propose des actions de sensibilisation aux professionnels de crèches et de maternelle soit par des temps de formation soit par des actions plus ponctuelles sur les lieux de socialisation ou de scolarisation. Des professionnels du CAMSP interviennent auprès des partenaires pour des actions de sensibilisation à la déficience sensorielle (CRA-PMI- OCELIA -autres CAMPS)

N° 1.10 : DEVELOPPER LE TRANSFERT DE COMPETENCES DE NOS STRUCTURES AUPRES DES PUBLICS EXTERNES

Action : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes

Bilan :

Le CAMSP organise annuellement des actions de sensibilisation pour les professionnels des crèches ou les enseignants qui accompagnent les enfants du CAMSP (2 en 2025).

Le CAMSP propose des formations au catalogue ADPEP formation
1 module Accompagner le parcours inclusif d'un jeune enfant DV
1 module Situation favorables et pré requis au déplacement du jeune enfant DV
1 module Accompagnement des jeunes DV en cabinet orthoptique libéral
Nombre de modules de formation proposé par an = 5

N° 1.11 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF SENSORIEL

Action 1 : Proposer un espace collectif à destination des jeunes et des familles présentant l'ensemble des ressources documentaires dans un lieu d'accompagnement et de pair aidance

- Rassembler l'ensemble de la documentation à destination des familles, des personnes accompagnées et des professionnels sur un seul site
- Développer une communication dédiée et accessible à destination des familles et des personnes concernées par une ou des déficience(s) sensorielle(s)
- Finalisation de la rédaction du projet de dispositif S3AS, CAMSP Réseau SENS avec fiches actions intégrant les autres structures DS de l'association

Bilan :

Un projet conjoint CAMSP-S3AS-CTRDV concernant un espace culturel partagé est en cours de rédaction.

Les communications vers les familles n'ont pas encore débuté.

Le projet de dispositif sensoriel a été finalisé en avril 2024 et validé par le conseil d'administration. Sa fiche action N° 11 mentionne bien l'ouverture du dispositif sensoriel à d'autres structures de l'association (CTRDV en particulier)

N° 1.12 : INTEGRER L'EVALUATION PRECOCE AUPRES DES 0-6 ANS

Action : Création d'une équipe mobile DV en EAJE

Bilan : Cette action n'a pas été engagée. En effet, elle avait été proposée suite à la forte baisse de la population DV sur le CAMSP ces dernières années et ce, dans une démarche de prévention et de sensibilisation à la prise en charge précoce de la DV. Depuis 2024, et grâce à un travail de collaboration avec les médecins hospitaliers, le nombre d'admission d'enfant DV au CAMSP a considérablement augmenté. Cette action n'est donc plus nécessaire.

N° 1.13 : ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DE LA POPULATION DES JEUNES ENFANTS DA POUR LES ACCOMPAGNEMENTS PRECOCES

Action : Augmenter la capacité d'accompagnement par le réseau Sens

Bilan : Une nouvelle convention signée en 2024 avec l'ARS porte la file active de 51 à 70 enfants.

File active du réseau sens en 2025 = 98

N° 2.1 : RENFORCER LA SECURITE DES USAGERS PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Action : Elaborer un plan d'actions pour renforcer la sécurité des usagers par la prévention et l'accompagnement des comportements-problèmes conforme à la RBPP

Bilan :

La procédure concernant le signalement des événements indésirables et des plaintes et réclamations a été revue.

N° 2.3 : RENFORCER LA SECURITE DES USAGERS PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Action 1 : Conduire une évaluation du circuit du médicament et mettre en place un plan d'action d'amélioration formalisé permettant sa sécurisation

Action 2 : Elaborer une démarche de signalement interne, recueil et analyse des dysfonctionnements/EI

Bilan : L'évaluation et le plan d'action ont été réalisés
La procédure de signalement des EI et EIG a été élaborée.
7 évènements indésirables ont été signalés et traités en 2025.
Aucun EIG en 2025

N° 2.5 : RENFORCER LA DEMARCHE QUALITE INTERNE

Action : Création du poste de référent qualité

- Pilotage de la démarche d'évaluation et amélioration continue de la qualité / pilotage des évaluations externes
- Renforcer les actions de prévention de la maltraitance

Bilan :
Le poste de référent qualité a été créé. La démarche d'évaluation interne et externe s'est effectuée avec le soutien du référent qualité.
Les professionnels sont sensibilisés au traitement des situations de maltraitance.

N° 2.6 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PARTICIPATION (CVS, GROUPES DE PAROLE, ETC...)

Action : Renforcer au moins une modalité de participation par structure

Bilan :
Les parents sont sollicités pour participer à la vie de l'établissement par des questionnaires de satisfaction annuels et des sondages
Une enquête de satisfaction a été proposée aux parents en 2025 (résultats en annexe de ce rapport d'activité)

N° 3.1 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES ADAPTEE

Action 1 : Définir les orientations stratégiques en matière de "ressources humaines" dans le projet d'établissement

Actions 2 : Développer une démarche qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho-sociaux.
Démarche transversale associative : mise en œuvre de l'action 5.4 du projet associatif (démarche RSO)

Bilan :
La direction du Dispositif sensoriel fait partie du cercle de décision QVCT associatif.
Le Dispositif sensoriel dispose d'un copil QVCT qui se réunit 3 fois par an.
Le tableau de bord ANAP est renseigné chaque année avec un taux de remplissage à 100%
La GPEC est mise en œuvre via deux rencontres annuelles avec l'adjointe RH

N° 3.2 : AMELIORER L'EFFICIENCE DES ESMS

Action : Respecter les taux contractualisés d'occupation

Bilan :
Le réseau SENS a une file active de 98 en 2026 pour 70 places financées

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

ORGANISME	NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	PRECONISATIONS OUI/NON
DESAUTEL	Vérification des extincteurs+ BAES	23/01/25	Remplacement télécommande BAES lors de la visite annuelle 2026 (devis du 15/04/25)
DESAUTEL	Vérification annuelle alarme incendie	27/01/25	NON
EXERCICE EVACUATION	Exercice d'évacuation incendie	03/03/2022	Faite le 10/02/2026
CROIX ROUGE	Formation recyclage SST	18/06/2024	A faire en 2026
VERITAS	Vérification des installations électriques porte piétonne + rideau métallique (2 visites / an)	10/03/25 17/10/25	NON
VERITAS (DA) DEKKRA (DV)	Vérification annuelle /quadriennale des installations électriques + Q18	17/10/25 04/11/25	NON
ARES	Maintenance porte piétonne automatique	19/02/25 15/09/25	Moteur changé mais carte informatique incompatible = Résiliation du contrat de maintenance le 11/12/25
ARES	Maintenance rideau métallique	19/02/25 15/09/25	NON
IMZA (DA) GEOCAPT (DV)	Maintenance VMC + climatisation	22/12/25 20/05/25 + Changement de l'isolement des tubes	NON NON

RESSOURCES HUMAINES

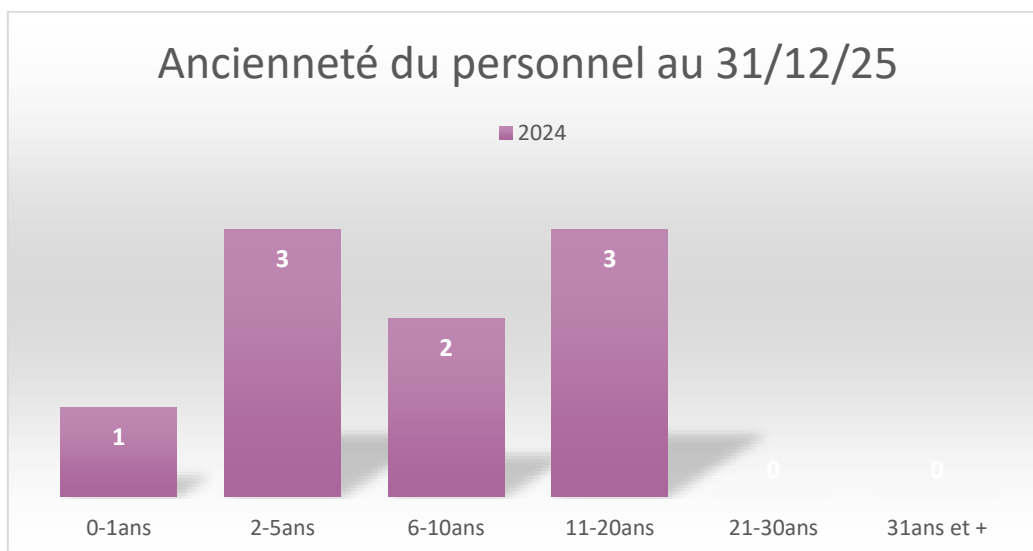
ORGANIGRAMME

Au 31-12-2025, l'organigramme du Réseau SENS se compose de 9 personnes pour 3,357 ETP.

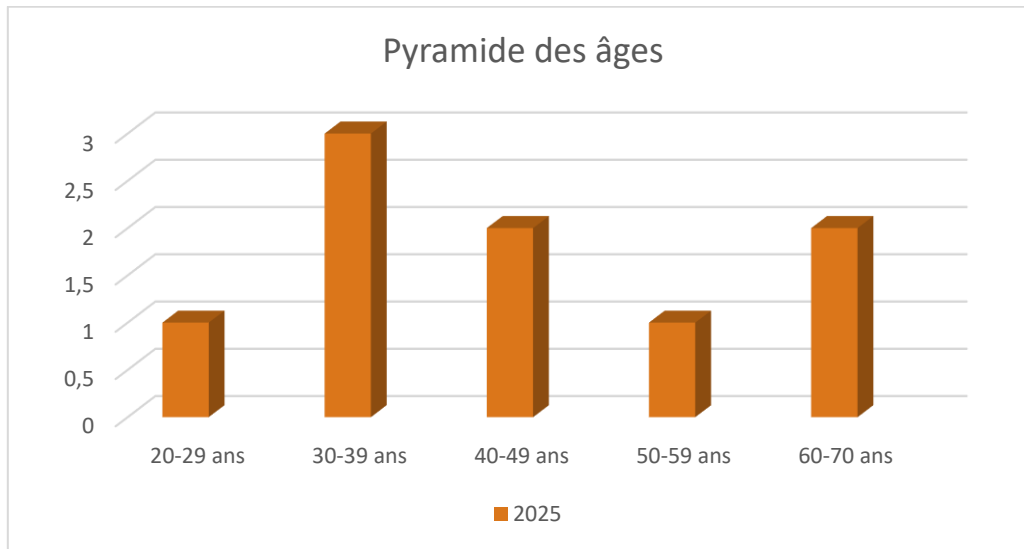
Il est à noter que les fonctions de direction, d'agent administratif et d'agent de services sont communes avec le CAMSP.

Types de professionnels	Effectif au 31/12/2025	
	ETP	Nombre de personnes
Direction	0,20	2
Agent administratif	0,147	1
Agent de service	0,11	1
Coordinatrice	0,70	1
Assistant de service social	0,40	1
Educateur spécialisé	0,80	1
Psychomotricien	0,60	1
Psychologue	0,40	1
Total	3,357	9

ANCIENNETE DU PERSONNEL



PYRAMIDE DES AGES



MOBILITES, RECRUTEMENTS

Le Réseau SENS garde globalement une équipe très stable.

Il n'y a pas eu de mouvement en 2025

AJUSTEMENTS DE POSTES

Il n'y a pas eu d'ajustement de poste en 2025.

ACTIONS DE FORMATION

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	DUREE
CIFA			
20 et 21/01 31/03	ACFOS <i>Le raisonnement logique chez l'enfant sourd avec ou sans handicap associé</i>	Educatrice	17h00
20 et 21/03	ACFOS <i>Dépistage ultra précoce des nourrissons sourds à risque TND (niveau 1)</i>	Psychologue Orthophoniste	2x14h00
01 et 02/09	ADPEP Formations <i>Repérage, diagnostic et accompagnement des TSA chez les jeunes DV</i>	13 personnes	8x14h00

12 et 13/09	UNOV <i>Troubles graphiques de l'enfant : projet de rééducation orthoptique et pluridisciplinarité</i>	Orthoptiste	14h00
16 et 17/10	ACFOS <i>Dépistage ultra précoce des nourrissons sourds à risque TND (niveau 2)</i>	Psychologue Orthophoniste	2x14h00
Plusieurs sessions du 13/10 au 12/12	PEDAGOJ <i>Les troubles neurovisuels chez l'enfant Niveaux 1 et 2</i>	Orthoptiste	21h50
Avril à septembre	GAPAS <i>Autodétermination</i>	5 personnes	5x14h
BUDGET ETABLISSEMENT			
24/01	URIOPSS <i>Réaliser vos coupes SERAFIN</i>	Adjointe de direction	7h00
29/03	RAMSES <i>Grandir avec une surdité</i>	Psychologue Psychomotriciennes	2x 7h00
03/04	Ecole Rockefeller <i>Vulnérabilité de l'enfant : Enfants et adolescents vulnérables : protéger, soutenir et accompagner.</i>	Assistante sociale	7h00
FORMATIONS GRATUITES			
13/01	Journée interpsy : <i>(journée de travail des psychologues travaillant en surdité en région Rhône Alpes Auvergne).</i>	Psychologue	7h
11/02	<i>formation logiciel compta/ factures</i>	Directrice	1h30
27 et 28/03	ADPEP : <i>Formation technique d'animation basée sur l'intelligence collective</i>	Directrice Directrices adjointes	3x14h
03/04	Journée inter pros Orthophonistes	6 personnes	6x7h00
16/04	Journée inter pros Educatrices	3 personnes	3x3h30
27/06	Journée inter pros Psychomotriciennes	4 personnes	4x3h30
01/07	Journée inter pros Assistantes sociales	2 personnes	2x3h30
2025	Formation Médiatteam	3 personnes	2x2h 1x1h

07 et 08/10	ADPEP formation : Initiation à la DV approche théorique	Educatrice	14h
09/10	Webinaire via trajectoire <i>Formation à destination des aidants et accompagnants</i>	Assistantes sociales	2x1h30
27/11	Formation ARFRIPS	Psychologue	3h
13/12	Webinaire Surdit� et vestibule	Orthophonistes	2x2h
22/12	Webinaire "Enfance en danger"	6 personnes	6x2h
COLLOQUES ET SEMINAIRES			
04 et 05/04	Colloque m�diations th�rapeutiques : <i>Nouvelles perspectives</i>	Psychologue	14h
18, 19 et 20/06	Congr�s de la Soci�t� Fran�aise de P�diatrie	M�decin Neurop�diatre	21h
10 et 11/10	Colloque psycho-p�rinatalit�	Psychologue	14h
13 et 14/11	Colloque ACFOS <i>LA SURDITE EN 2025. Recherches, Accompagnements, Nouvelles technologies... Quelles avanc�es pratiques pour le quotidien ?</i>	Psychologue Orthophoniste	2x14h
28 et 29/11	Congr�s ARIBA <i>Basse vision et qualit� de vie</i>	Orthoptiste	14h
FORMATIONS OU INTERVENTIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS DU CAMSP SENSORIEL			
15/04	Ocellia �tudiants EJE <i>sensibilisation � la d�ficience sensorielle</i>	Orthophoniste, orthoptiste	3h
11 et 12/04	ADPEP formation <i>Formations des orthoptistes lib�rales</i>	Orthoptiste	14h00
16 et 17/05	ADPEP formation <i>Formations des orthoptistes lib�rales</i>	Orthoptiste	14h00
21/05	ADPEP Formation <i>Situation favorable et pr�requis aux d�placements du tr�s jeune enfant DV</i>	Psychomotricienne Educatrice	7h
05/09	ADPEP formation <i>Formations des orthoptistes lib�rales</i>	Orthoptiste	7h00
06/10	Groupe interinstitutionnel <i>petite enfance et</i>	Orthophoniste, orthoptiste	2h30

	handicap (groupe petite enfance et handicap de la Métropole de Lyon) <i>Sensibilisation à la déficience sensorielle</i>		
18/11	Ocellia étudiants EJE <i>sensibilisation à la déficience sensorielle</i>	Orthophoniste, orthoptiste	3h
2025	Formation Médiatèam	Secrétaire de direction	7h (4 sessions = 3 pros Camsp + 2 pros S3AS)
CNR			
2025	AFCCC : DU Accompagnement à la parentalité	Educatrice	205h
2025	VISUEL <i>LSF</i>	7 personnes	7x30h
2025	ENSEIS <i>Coordination de parcours</i>	Educatrice	49h00

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

CONSOLIDATION DU PARTENARIAT AVEC LE PCPE 7-20 ANS DE L'OVE :

L'équipe du Réseau SENS a été sollicité en appui à la création du PCPE 7-20 ans porté par l'OVE. Il s'agit maintenant de travailler en étroite collaboration afin de proposer des parcours plus fluides et une homogénéité dans les réponses apportées. Plusieurs temps de rencontres sont prévus pour jalonner l'année et faciliter la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION :

Le réseau SENS est fortement sollicité pour les sensibilisations à la surdité et aux impacts du déficit vestibulaire sur le développement. Le Réseau est maintenant bien connu des enseignants référents et des partenaires qui font de plus en plus appel au réseau. Les professionnelles du Réseau continuent de se former en ce sens (une session de formation en 2026). Des actions communes sont envisagées avec le PCPE de l'OVE sur certaines écoles.

MISE EN PLACE D'UN GROUPE FRATRIE :

Les frères et sœurs n'étant pas accueillis habituellement par le Réseau SENS, les parents ont formulé une demande pour consacrer un temps aux fratries. Un espace leur sera donc dédié, sous forme d'atelier, lors d'un regroupement en 2026. Un bilan sera ensuite effectué pour évaluer la pertinence de cette expérimentation.

MISE EN PLACE D'UN GROUPE PARENTS SOURDS :

Nous avons relevé, en échangeant avec différents parents sourds d'enfants sourds, des questionnements concernant le projet de soins de leur enfant (rééducation, appareillage, scolarisation), mais aussi sur la parentalité. Ces parents sourds locuteurs de la LSF ne s'y retrouvent pas toujours dans les groupes déjà organisés par le CAMSP/le Réseau SENS car les échanges se déroulent majoritairement dans une langue qui n'est pas la leur, et les préoccupations des parents entendants ne sont pas les mêmes (place du handicap, enjeu de la langue orale...).

Suite à plusieurs temps de réflexion, nous avons fait la proposition d'un temps d'échanges et de rencontre dédié aux familles sourdes signantes, co-animé par un binôme psychologue-éducateur spécialisé, conjoint aux deux dispositifs CAMSP-Réseau SENS.

Nous allons proposer deux dates en 2026, pour un groupe d'une durée de deux heures, avec la présence d'un interprète.

PROJET ESPACE CULTUREL PARTAGE :

Dans une logique de développement de lieux de ressource et d'expertise au service du droit commun, le CPOM des PEP69ML et le projet du dispositif sensoriel, vont proposer, par un rapprochement des services experts, la création d'un espace culturel partagé.

Cet espace culturel est un lieu partagé, géré par le dispositif sensoriel (CAMSP-Réseau SENS-S3AS) et le CTRDV regroupant l'ensemble des ressources documentaires concernant la déficience sensorielle à destination des jeunes, des familles, des professionnels de l'association et des partenaires.

Il sera constitué de trois services distincts en plus des ressources du CTRDV:

- Le Centre d'Accueil Médico Social Précoce (CAMSP), qui accompagne les enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience sensorielle avec ou sans déficience associée, et leurs parents.
- Le Réseau Suivi Enfants Surdité (PCPE Réseau SENS) qui coordonne les projets des enfants sourds de 0 à 6 ans suivis en libéral.
- Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et la Scolarisation (S3AS) qui accompagne enfants et jeunes déficients visuels de 6 à 20 ans.

Ses finalités seront :

- Rendre lisible un fond de ressources 0-25 ans par la mutualisation des ressources des différentes entités.
- Contribuer à une continuité dans les parcours pour toutes les personnes concernées de 0 à 25 ans.
- Rendre ce fond plus exploitable par la mise à disposition dans un lieu unique.
- Faciliter le transfert de compétences et connaissances sur la déficience sensorielle par la rencontre des acteurs dans un lieu unique.
- Sensibiliser et former le droit commun à la déficience sensorielle grâce à cet espace ressource clairement identifiable.
- Inscrire fortement les actions autour de la déficience sensorielle sur le territoire villeurbannais.
- Faciliter les réponses aux besoins du droit commun.
- Créer un espace de rencontre convivial.
- Renforcer l'accès aux ressources pour les personnes concernées.
- Faciliter l'accès à la culture dans un espace familier pour accompagner plus tard vers les espaces de droits communs.
- Perspectives à plus long terme:
- Elargir les actions et la mise à disposition des ressources au secteur adulte.

Le projet devrait être finalisé en 2026 avec une demande de financement sur des fonds privés (Fondation CERES).

LISTE DES REDACTEURS

Emmanuelle CORNILLON, Directrice du Dispositif sensoriel.

Claire DAVID, Coordinatrice du RESEAU SENS

ANNEXES

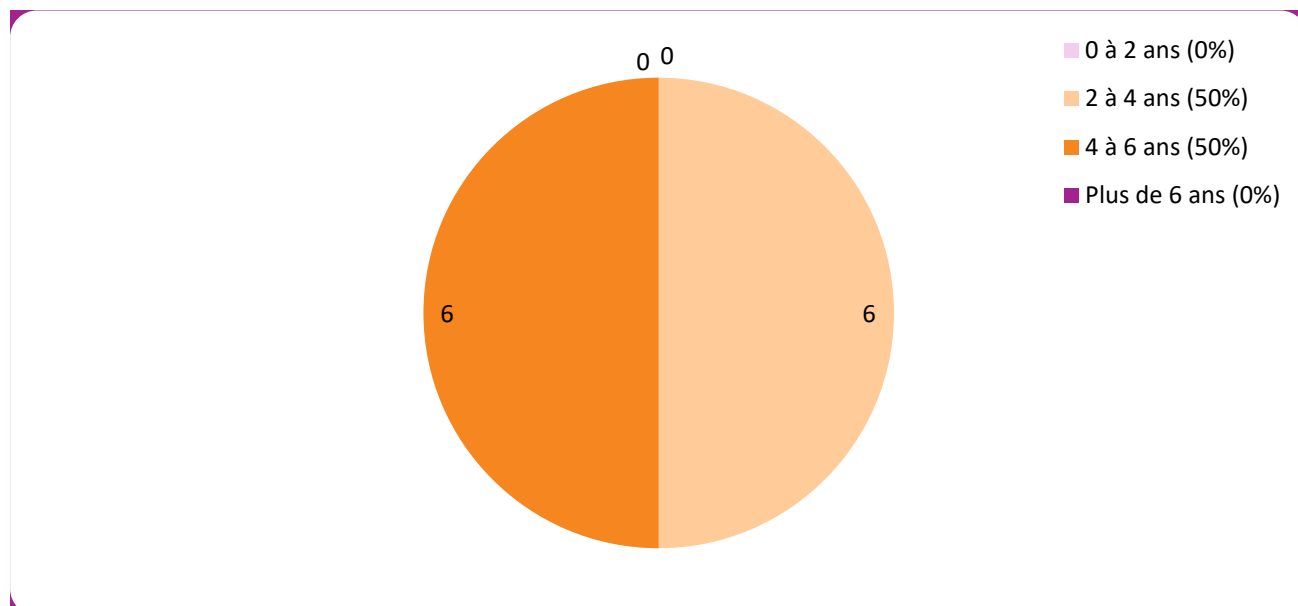
ENQUETE DE SATISFACTION RESEAU SENS 2025

12 réponses (17.14% du nombre des réponses attendues)

Profil

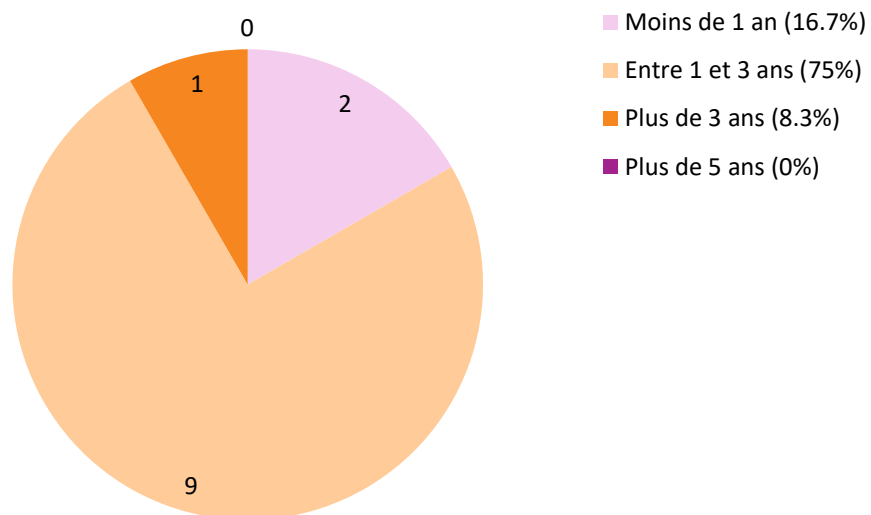
1. Quel est l'âge de votre enfant ?

12 réponses (100% des répondants)



2. Votre enfant est inscrit au RESEAU SENS depuis :

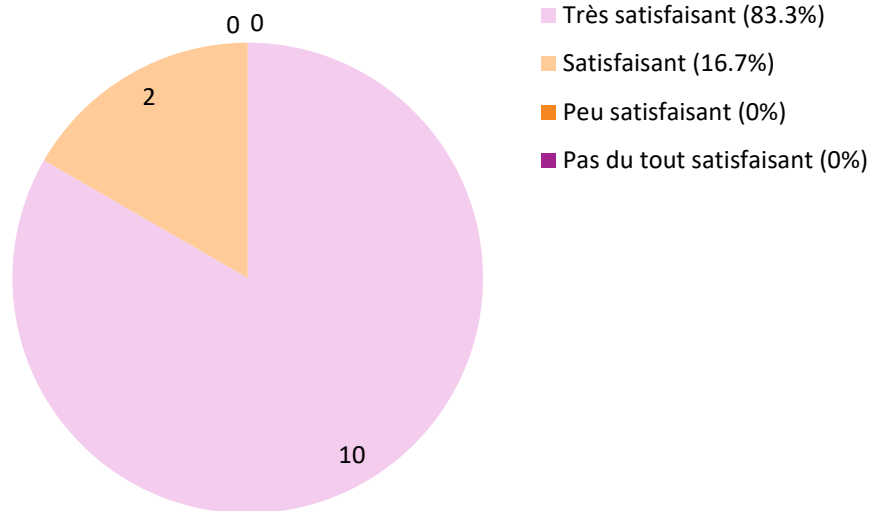
12 réponses (100% des répondants)



Accueil

3. Que pensez-vous de l'accueil téléphonique ?

12 réponses (100% des répondants)

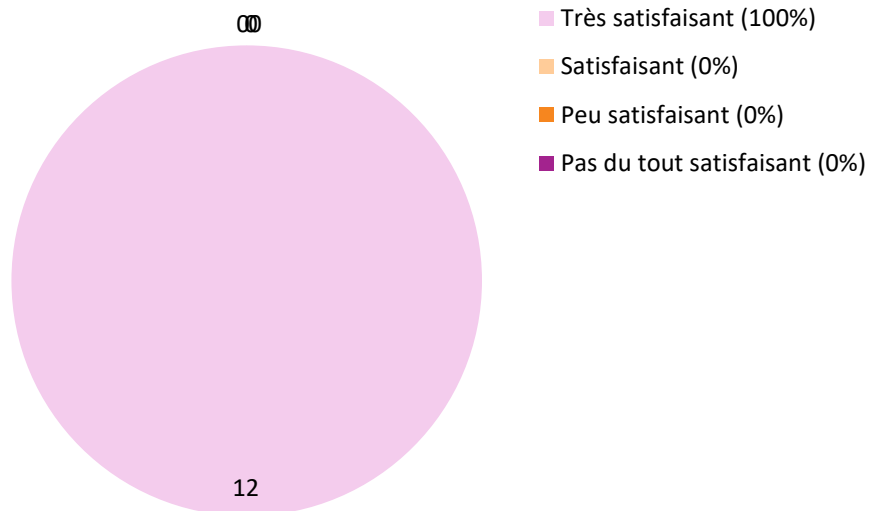


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Je n'ai jamais appelé

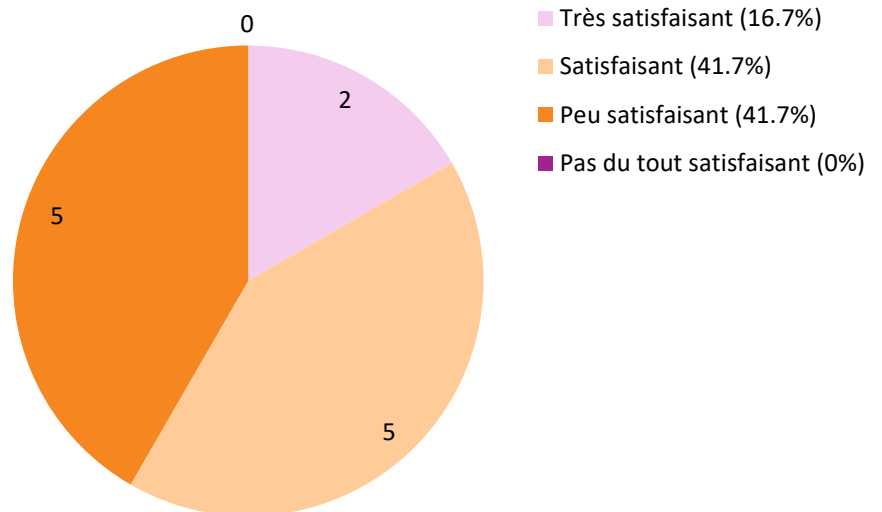
4. Que pensez-vous de l'accueil physique qui vous a été réservé à vous et votre enfant ?

12 réponses (100% des répondants)



5. Que pensez-vous de l'accessibilité extérieur à l'établissement (parking, entrée etc.) ?

12 réponses (100% des répondants)

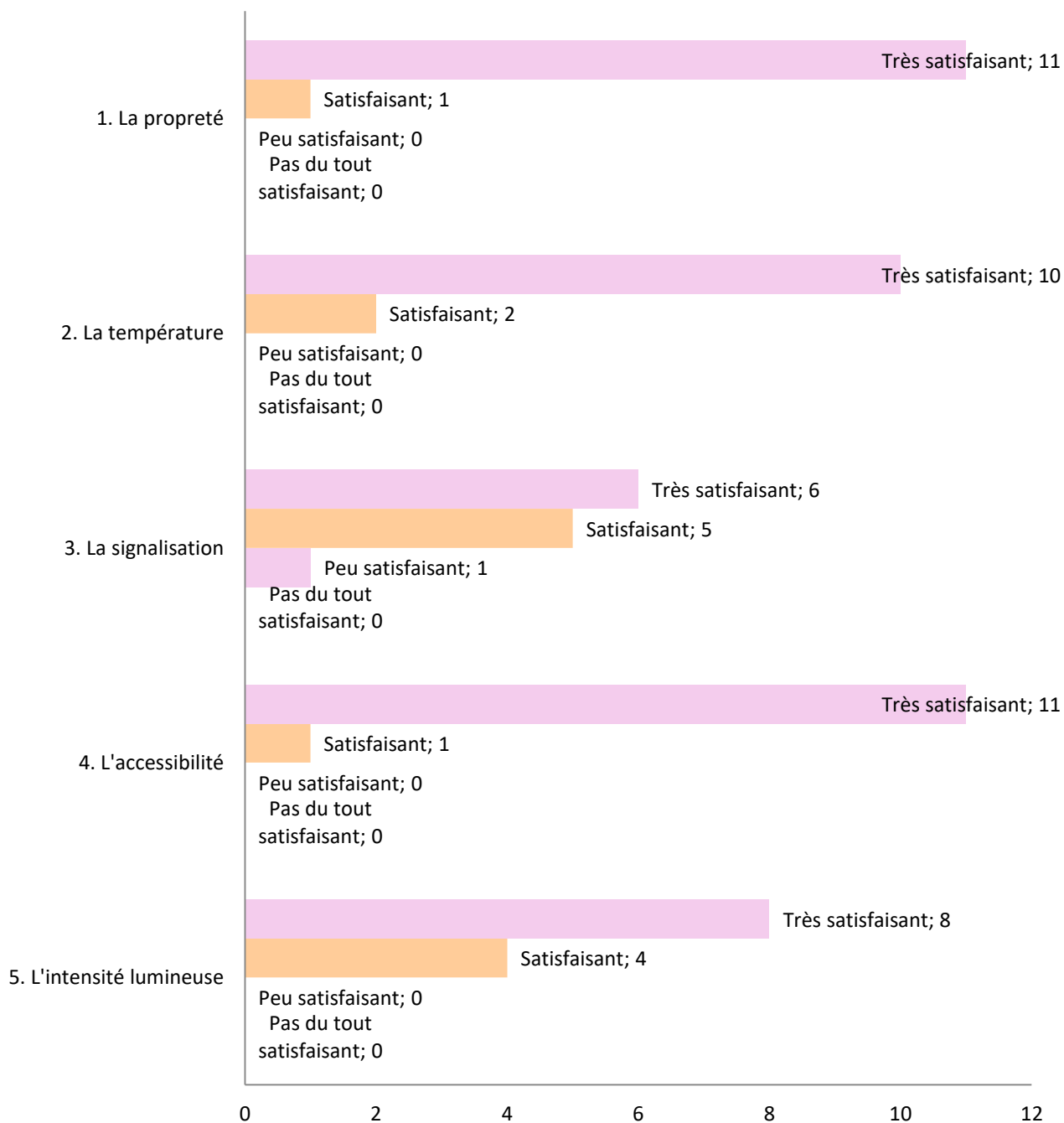


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- C'est difficile de se garer dans le quartier. Du coup je viens en transport en commun
- Dure de trouver une place de parking
- Stationnement pas si facile

6. Concernant les locaux, que pensez-vous de :

12 réponses (100% des répondants)

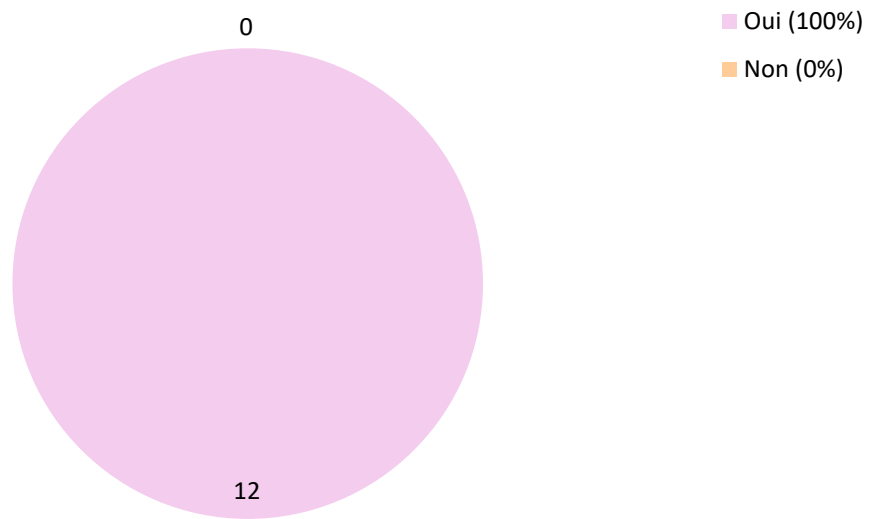


Numéro	Titre	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
1	La propreté	11 (91.7%)	1 (8.3%)	0 (0%)	0 (0%)
2	La température	10 (83.3%)	2 (16.7%)	0 (0%)	0 (0%)
3	La signalisation	6 (50%)	5 (41.7%)	1 (8.3%)	0 (0%)

4	L'accessibilité	11 (91.7%)	1 (8.3%)	0 (0%)	0 (0%)
5	L'intensité lumineuse	8 (66.7%)	4 (33.3%)	0 (0%)	0 (0%)
	Répartition des réponses	46 (76.7% des réponses)	13 (21.7% des réponses)	1 (1.7% des réponses)	0 (0% des réponses)

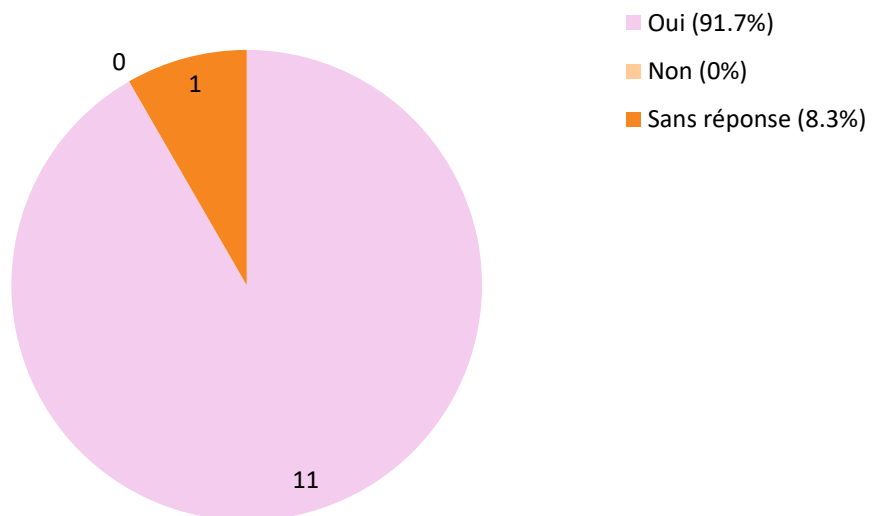
7. Avez-vous reçu des informations claires et précises sur le fonctionnement du RESEAU SENS lors de l'admission ?

12 réponses (100% des répondants)



8. Vos droits ainsi que ceux de votre enfant vous ont-ils été énoncés ?

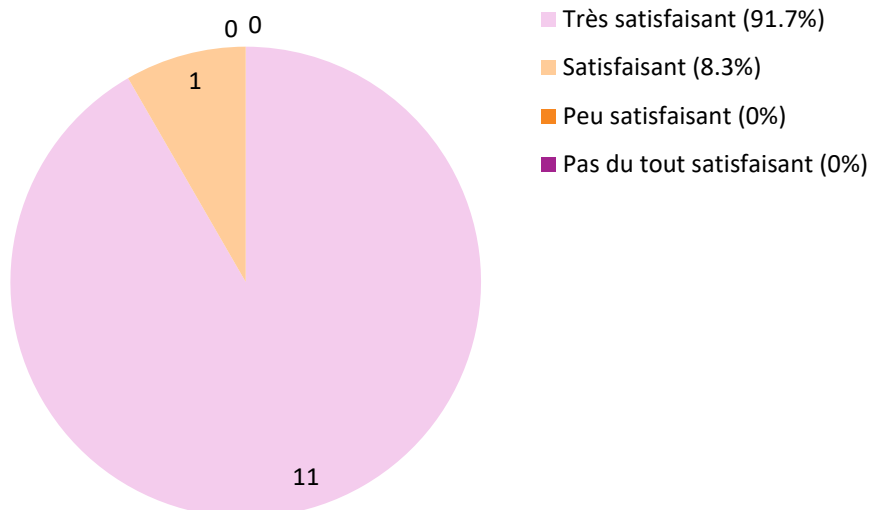
11 réponses (91.67% des répondants)



Parcours de diagnostic

9. Que pensez-vous des délais pour obtenir un premier rendez-vous ?

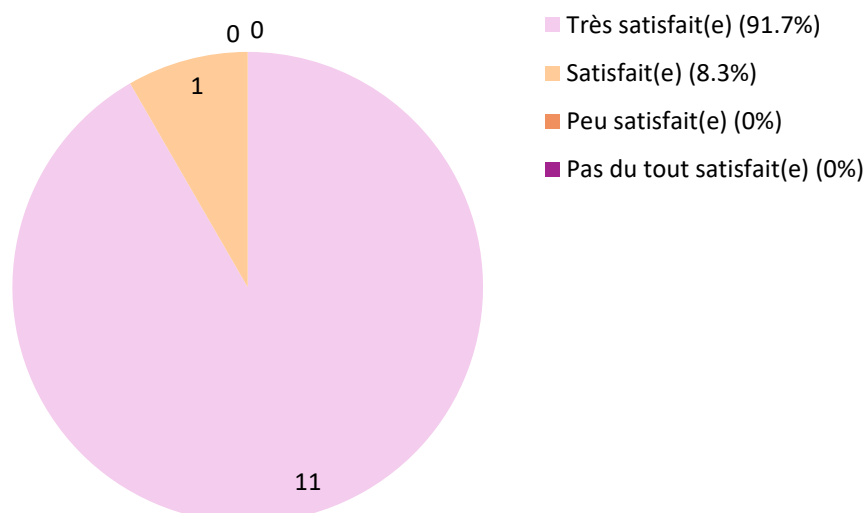
12 réponses (100% des répondants)



Parcours de soins et d'accompagnement

10. Êtes-vous satisfait(e) quant à la prise en compte de votre parole et vos besoins/attentes dans le parcours de votre enfant ?

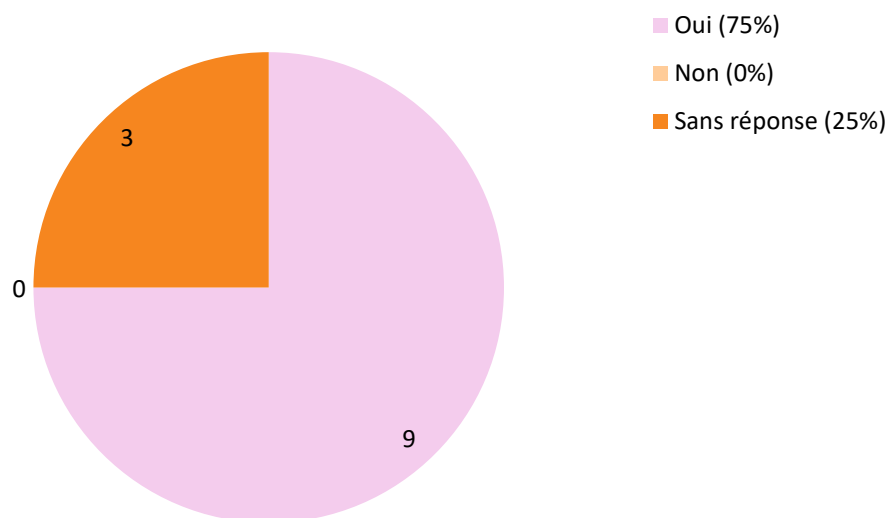
12 réponses (100% des répondants)



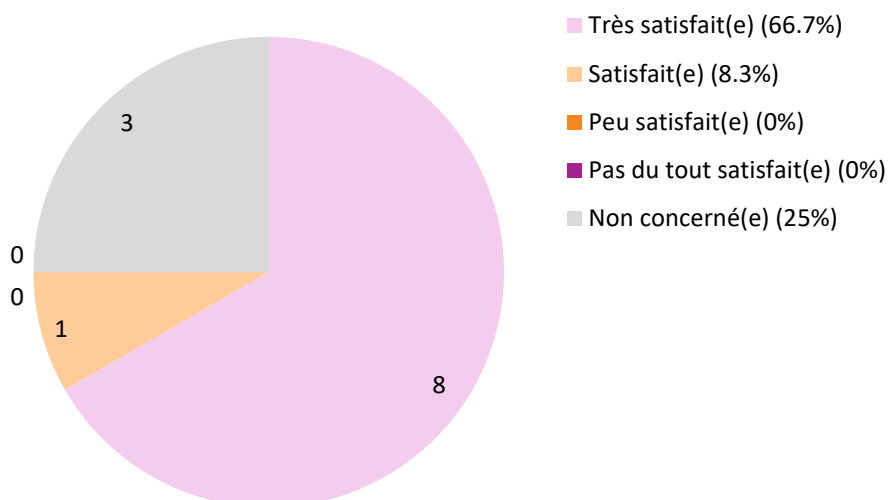
Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Super ! Merci pour votre écoute et vos conseils.

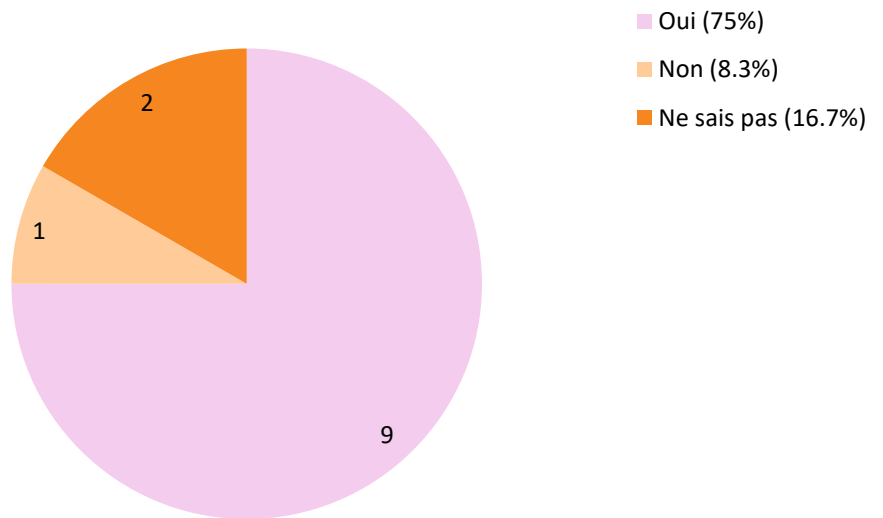
11. Recevez vous les comptes rendus des professionnels (synthèses, visites école) concernant votre enfant ?
9 réponses (75% des répondants)



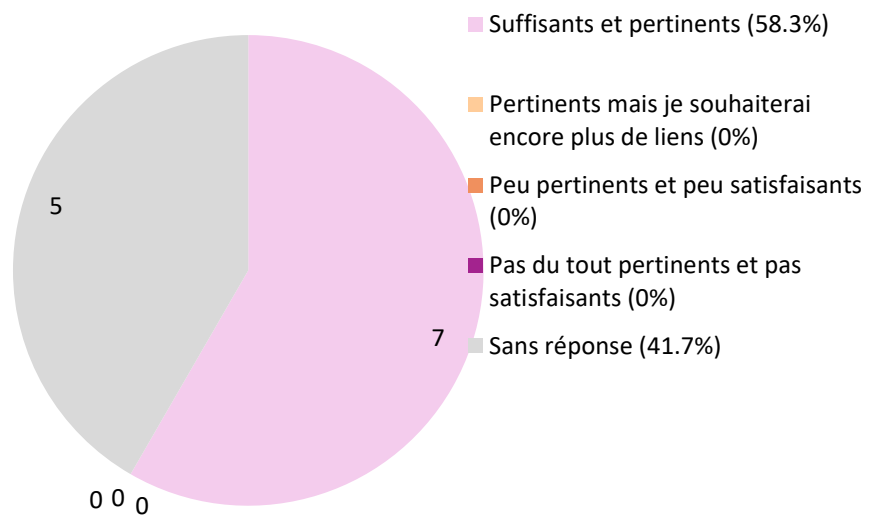
12. Ces comptes rendus sont ils faciles à lire et à comprendre ?
12 réponses (100% des répondants)



13. Le Réseau Sens s'est-il mis en lien avec les différents acteurs du projet de votre enfant (école, crèche, professionnels libéraux, ...) ??
12 réponses (100% des répondants)

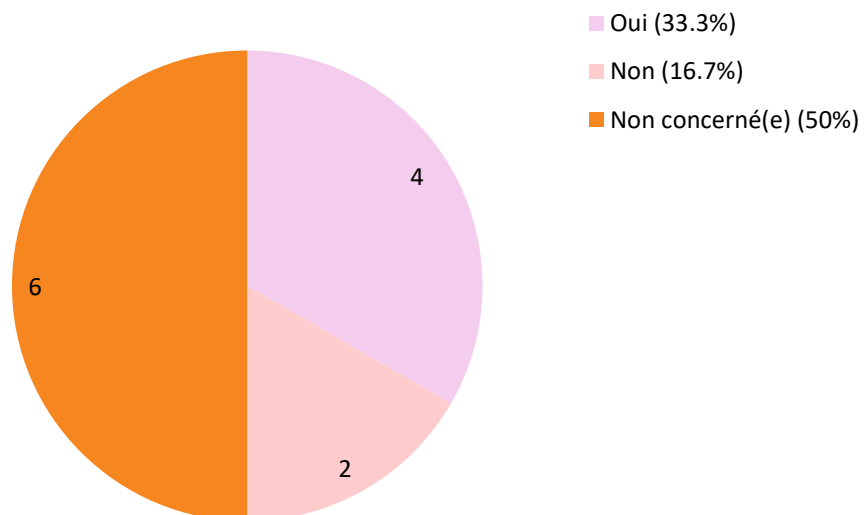


14. Si oui, que pensez-vous que ces liens soient suffisants et pertinents ?
7 réponses (58.33% des répondants)



Orientation et réorientation

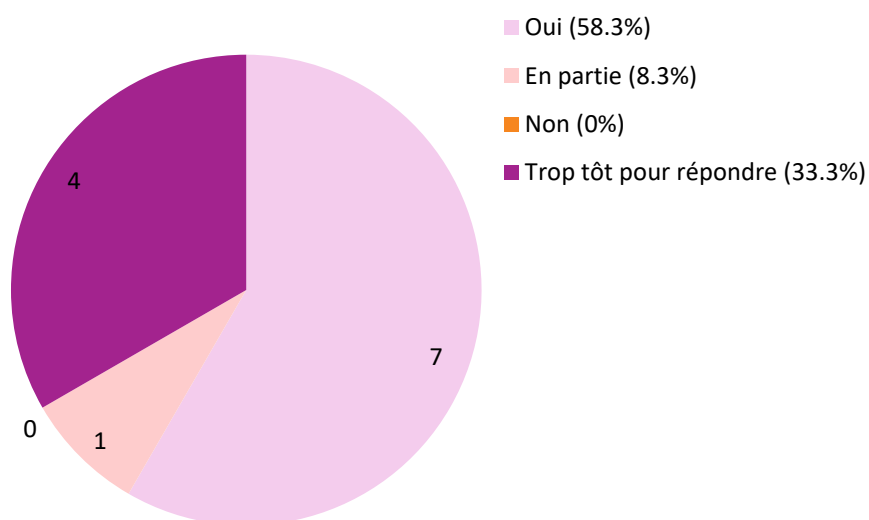
15. Avez-vous été préparé(e) à la sortie du RESEAU SENS ?
12 réponses (100% des répondants)



Appréciation générale

16. Avez-vous le sentiment que le parcours de votre enfant a été facilité depuis son accompagnement par le RESEAU SENS ?

12 réponses (100% des répondants)

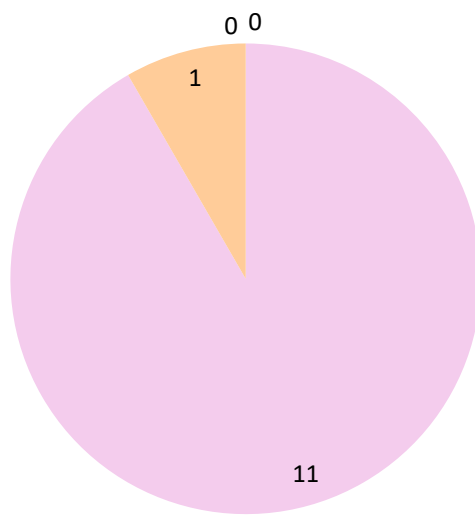


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Pas vraiment concernée par cette question exactement mais l'accompagnement du réseau sens a vraiment facilité notre accompagnement en tant que parent pour notre enfant

17. De façon générale, quel est votre avis sur le RESEAU SENS ?

12 réponses (100% des répondants)



- Très satisfaisant (91.7%)
- Satisfaisant (8.3%)
- Peu satisfaisant (0%)
- Pas du tout satisfaisant (0%)